

siègent à droite de l'orateur (président); ceux de l'opposition siègent à sa gauche (1). Le chef du parti qui a obtenu le plus de sièges après le premier est habituellement chef de l'opposition officielle.

Les travaux parlementaires

L'ouverture de chaque session parlementaire est marquée par la lecture d'un « discours du Trône ». Lu par le gouverneur général, ce discours a été rédigé par le gouvernement. Il présente une revue générale des questions nationales et expose les mesures que le gouvernement entend faire adopter au cours de la session. La majorité dépose ensuite une motion visant à approuver le programme contenu dans le discours du Trône. L'opposition réplique aussitôt par le dépôt d'amendements qui ont la valeur de motions de défiance. Ils sont repoussés, faute de quoi le gouvernement démissionnerait. Le débat sur la motion est en fait une discussion générale, qui peut durer dix jours, sur les affaires publiques et la politique du gouvernement.

Les travaux ordinaires de la Chambre des communes portent sur la discussion des projets de loi présentés par le gouvernement. La procédure d'examen est complexe; elle n'intéresse pas seulement la Chambre réunie en séance plénière (ou en comité plénier) mais encore ses comités restreints. Tout projet de loi fait l'objet de trois « lectures » qui chaque fois donnent lieu à un vote: la première, au terme de laquelle la Chambre approuve l'inscription du projet à l'ordre du jour de ses travaux, ne donne pas lieu à débat; la deuxième ouvre une discussion sur le fond du projet; la troisième porte sur l'examen du projet article par article. Comme chacune des lectures doit d'abord être ordonnée par la Chambre, l'opposition manque rarement d'intervenir à ces occasions pour tenter de retarder les débats en contestant l'opportunité de la discussion. Une fois adopté par les Communes, le projet est transmis au Sénat qui procède à son tour à trois lectures.

Les partis politiques

Deux partis seulement, le parti conservateur et surtout le parti libéral, ont obtenu dans l'Histoire canadienne la

majorité à la Chambre des communes; ils ont donc détenu à tour de rôle le pouvoir fédéral. La rigueur d'un système conçu pour l'alternance permet cependant à de petits partis, bien implantés localement, d'être représentés; elle ne leur permet guère d'étendre leur influence (2).

Le parti conservateur (officiellement parti conservateur progressiste depuis qu'il a absorbé, en 1942, le parti progressiste) a détenu le pouvoir pendant un peu plus de onze ans, avec trois premiers ministres, au cours des cinquante dernières années. Partisan depuis toujours de liens étroits avec la Grande-Bretagne et d'une indépendance ombrageuse à l'égard des États-Unis, il mène de nos jours une politique teintée de populisme qui s'affirme soucieuse des intérêts de « l'homme de la rue ». Ses électeurs se recrutent surtout, sur le plan fédéral, dans les zones rurales et les villes moyennes des provinces anglophones. Aux élections de 1968, le parti conservateur a obtenu 72 sièges sur 264. Son chef, M. Robert Stanfield, député de Halifax (Nouvelle-Ecosse), est leader de l'opposition aux Communes. Sur le plan provincial, le parti conservateur est au pouvoir à Terre-Neuve, au Nouveau-Brunswick, dans l'Ontario et dans l'Alberta.

Le parti libéral occupe depuis longtemps le devant de la scène politique fédérale. Au cours des cinquante dernières années, il a détenu le pouvoir pendant près de quarante ans, avec quatre premiers ministres qui ont formé six gouvernements. Il se présente comme un parti national capable de rassembler les catégories socio-professionnelles les plus diverses et recrute ses électeurs dans les couches sociales les plus urbanisées et les plus intéressées au développement économique. Aux élections de juin 1968, le parti libéral a obtenu 155 sièges sur 264. Son chef, M. Pierre Elliott Trudeau, député de Mont-Royal (Québec), était devenu premier ministre deux mois plus tôt en raison de la démission de son prédécesseur, M. Lester Pearson, de ses fonctions de leader du parti. Sur le plan provincial, le parti libéral détient le pouvoir au Québec, en Nouvelle-Ecosse et dans l'Ile-du-Prince-Edouard.

1. La Chambre des communes et le Sénat occupent le palais du Parlement, situé à Ottawa sur la « colline parlementaire ».

2. Aux élections générales de 1968, les petits partis ont obtenu ensemble, avec 37 sièges, 14 p. 100 de la représentation aux Communes.